



Au Fil de Fontenay

F O N T E N A Y - S A I N T - P È R E

N° 21
OCTOBRE 2020



Chères Fontenaisiennes, chers Fontenaisiens.

Nous vivons depuis maintenant plusieurs mois des moments compliqués et difficiles.

La crise sanitaire et sociale que nous traversons perturbe notre quotidien et nos habitudes de vie.

Dans ce contexte et plus que jamais, le bien commun doit prendre tout son sens et nous devons maintenir l'état d'esprit collectif de notre village, par l'entraide, l'abnégation, la bienveillance mais aussi le respect des règles de communauté.

Dans cet édit, je tiens absolument à mentionner les préoccupations et les inquiétudes actuelles du Conseil Municipal concernant la recrudescence de multiples incivilités : les dépôts sauvages de plus en plus nombreux, les jets de débris de toutes sortes sur la voie publique comme hélas les masques, le non-respect des lois en matière d'urbanisme, les vols et dégradations au cimetière ou encore les vitesses excessives et les stationnements gênants ou interdits.

Nous vivons dans un Etat de droit, mais n'oublions pas aussi, que nous avons des devoirs.

Toutes ces attitudes sont extrêmement préjudiciables au bien vivre ensemble dans notre village. Cela mobilise le Conseil Municipal et le personnel Communal à des tâches coûteuses et sans valeur ajoutée.

La démocratie repose sur des fondamentaux et des règles qui régissent notre République et garantissent l'égalité et la liberté de chacun.

Ensemble, nous devons les respecter.

Cette situation inédite nous impose de prendre soin de nous et de nous protéger. C'est pourquoi les temps de rencontre et les manifestations sont annulés dans la commune.

Néanmoins, Il faut nous souhaiter de retrouver dans les mois à venir une ambiance de vie confiante et sereine pour partager à nouveau des instants de convivialité.

Prenez soin de vous.

Bien à vous tous.

Santé Publique

Mesures sanitaires dans le village

Protégez-Vous

Devant le rebond de l'épidémie de COVID et sa propagation sur le territoire national, de nouvelles mesures sanitaires ont été mises en place. Nous comptons sur votre vigilance pour les respecter.



- **Sur le marché nocturne**, depuis le 23 octobre, **nouveaux horaires, 16h30 à 20h00**

Merci de suivre le parcours de circulation imposé et le port du masque obligatoire. Interruption momentanée des buvettes.



- **La salle communale Claude DELORME**, pour les rassemblements, n'est plus disponible à la location actuellement.

- **Port du masque obligatoire sur la place de la Mairie**, par arrêté préfectoral le rendant obligatoire aux abords des établissements scolaires et des gares.

DERNIÈRES MESURES GOUVERNEMENTALES

Le 28 octobre 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant

UN CONFINEMENT DU 30 OCTOBRE AU 1ER DÉCEMBRE MINIMUM.

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement :

- les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités ;
- Les déplacements pour des achats de première nécessité ;
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments ;
- Les déplacements pour motif familial impérieux, l'assistance aux personnes vulnérables, la garde d'enfants ;
- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;

D'autres déplacements sont également autorisés, vous en trouverez la liste ainsi que les attestations de déplacements dérogatoires sur le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

3 types d'autorisation sont à votre disposition :

- Justificatif de déplacement professionnel
- Attestation de déplacement dérogatoire
- Justificatif de déplacement scolaire

PASSAGE AU NIVEAU "URGENCE ATTENTAT "DU PLAN VIGIPIRATE

Le territoire national est au niveau VIGIPIRATE « Urgence Attentat »

Date d'entrée en niveau « urgence attentat » : le 29 octobre 2020

Le plan Vigipirate poursuit 2 objectifs:

- développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste ;
- assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.



Scolaire - Périscolaire

Rentrée scolaire 2020-2021



Mme BOULEUX *Directrice*
Mme CORBONNOIS
17 CE1 et 8 CE2

88 ÉLÈVES

M. FOLCH
15 CM1 et 7 CM2

Mme PERONNET
8 CP et 9 CM2

Mme DESPINS
10 PS, 8 MS et 6 GS

L'école de Fontenay-Saint-Père accueille cette année une nouvelle directrice et un nouvel enseignant, nous leurs souhaitons une excellente année scolaire.

"Pour la rentrée du lundi 2 novembre, nous assurons tout notre soutien à l'équipe enseignante de Fontenay-Saint-Père suite à l'assassinat de Mr Samuel Paty"

Cantine, périscolaire et règles sanitaires

Pour accueillir tous les élèves dans un cadre serein et propice à la vie collective, des règles sanitaires de semi-brassage ont été mises en place : pour l'école, la cantine et la garderie.

CANTINE, pendant les repas :

- les enfants des mêmes classes mangent ensemble
- un mètre de distance est maintenu entre chaque table

GARDERIE,

Les enfants qui vont à la garderie restent également groupés avec ceux de leurs classes respectives.

La garderie est ouverte de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30.
Une étude surveillée est assurée après le goûter jusqu'à 18h15.

La cantine, la garderie et l'aide aux devoirs sont assurées par **Angélique** en tant que responsable, assistée d' **Adeline**, **Blandine**, **Salka** et **Manon** ATSEM. Chacune est en charge d'un groupe d'enfants, dans le respect des répartitions déjà établies pour les classes.

Nous remercions Fatima, pour son dévouement en tant qu' ATSEM auprès des enfants et souhaitons la bienvenue à Manon qui la remplacera après les vacances de Toussaint.



Cet été, une réfection complète de la cuisine de la salle Claude DELORME a été réalisée pour plus d'ergonomie; changement du lave-vaisselle et pose d'un nouveau carrelage.

Événements passés



Les Yvelines font leur cinéma

mardi 25 août

Pendant quelques heures, la cour de l'école s'est transformée en Cinéma en plein air lors d'une belle soirée d'été... Une centaine de personnes, confortablement installée dans des transats du département a pu profiter de l'excellent film "**LION**"
Un rendez-vous festif, sous les étoiles, en famille ou entre amis.



Forum des Associations

vendredi 4 septembre

Cette année, c'est à la sortie de l'école, sous le préau, que les associations du village ont présenté leurs activités à découvrir et à pratiquer.



Semaine Bleue

CCAS, jeudi 8 octobre

Soins des ongles, manucure, coiffure, à domicile et à la maison
Claude DELORME.
"Bien dans son âge", un moment de bien-être, de partage et de solidarité pour nos séniors.



Événements passés

Fête de la Saint-Denis

Notre traditionnelle fête de la Saint-Denis a réuni les Fontenaisiens autour de la fête foraine et d'un superbe feu d'artifice toujours très attendu.

Dimanche après-midi et lundi soir des tours de manèges ont été proposés gratuitement.

Accompagnés par le personnel communal, lundi à la sortie de l'école, les enfants de la garderie ont pu bénéficier de tours de manège, de friandises et de barbes à papa offerts par la Commune.

Comité des Fêtes, le 5, 6 et 7 octobre



Octobre Rose

CCAS, vendredi 16 octobre



C'est avec l'association

La Note Rose que la Municipalité a soutenu la campagne nationale de sensibilisation au dépistage précoce du cancer du sein.

Les bénévoles, présents sur notre marché nocturne ont pu présenter et vendre leurs produits dérivés aux Fontenaisiens venus, vêtus de rose !

L'équipe d'animation du périscolaire, également vêtue de rose pour l'évènement avait décoré l'entrée de la salle communale en soutien à l'évènement.

Marché à la Citrouille

ADJ, dimanche 18 octobre



Un rendez vous désormais incontournable.

Le marché à la citrouille présente de multiples variétés de courges cultivées par nos jardiniers, potimarron, butternut, pâtisson et bien d'autres, originales soit par leur nom, soit par leur forme mais toutes vraiment délicieuses.

Cette année, le marché s'est enrichi de personnages d'Halloween et d'animations pour les enfants.

Le concours de la plus grosse citrouille, 26kg, a été remporté par Amélie GUEGAN.

Les encombrants

Depuis le 1^{er} août, la collecte des encombrants s'effectue à domicile.

Prise de RDV au 0800 403 640

Appel du lundi au vendredi de 10h à 14h et de 15h à 18h

- ce service ne concerne que les équipements de la maison non dangereux et non toxiques, mobilier, literie, ferrailles, éléments de menuiseries, vélos, poussettes...
- **Chaque encombrant ne doit pas dépasser 2m, 50kg et 1m³**
- Les encombrants refusés seront à déposer en déchèteries, ressourceries, etc...

ATTENTION

Le dépôt sauvage expose tout contrevenant à une amende de 5^{ème} classe, d'un montant de 450€.

Déchèterie de Limay

Une nouvelle formule pour les dépôts à la déchèterie de Limay combine le libre accès et la prise de RDV :

LIBRE ACCÈS

- les lundis de 13h30 à 17h30
- Les mercredis et dimanches de 9h à 12h
- Les samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

SUR RDV

- Les mercredis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30

Prise de rdv en amont sur le site <https://www.rdv-decheterie.fr>

FERMETURE

- Les mardis et jours fériés
- Les lundis, jeudis, vendredis matin et les dimanches après-midi



Assainissement

Le raccordement des parties privatives, organisé par le GPS&O au réseau collectif du quartier du Saussaye et de l'Ancienne Mairie est désormais terminé pour tous les habitants qui avaient souhaité participer à l'achat groupé.



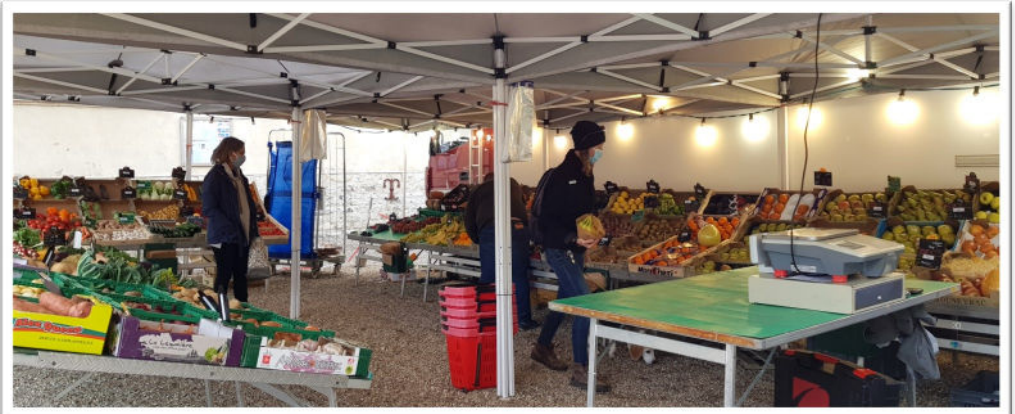
L'objectif de cette action de raccordement au réseau collectif d'assainissement des eaux usées est de réduire les rejets d'effluents domestiques.

Cette action s'inscrit dans nos engagements écologiques afin de prévenir tout risque de pollution nocif pour l'environnement et de préserver la qualité de nos eaux souterraines.

Infos Mairie - Travaux

Le Marché

Très bonne nouvelle, depuis fin septembre, un **PRIMEUR** vient compléter notre marché nocturne. Des fruits et légumes de qualité vous y attendent.



Eclairage de l'église

L'éclairage de notre église est désormais terminé.

Différents types d'éclairage ont été choisis en fonction des parties à éclairer, afin de révéler discrètement les espaces, l'architecture et les œuvres.

Travaux Place du Moutier

- Plantation d'une haie arbustive sur le côté de l'église prochainement.
- Le béton lavé abimé devant le Monument aux Morts va être réparé.



Parking du Moutier

• La borne "recharge pour voiture électrique" est installée, nous attendons sa mise en service qui doit être faite par le GPS&O.

- Une caméra de surveillance du parking sera posée et mise en service prochainement.
- Les plantations d'arbres et arbustes prévues au parking seront réalisées cet automne.

Trop de vitesse dans le village : Il faut respecter 30kms/h dans tout le village et 20kms/h dans les zones de rencontre

Trop de stationnements gênants et interdits : il faut respecter le marquage au sol, les panneaux de signalisation, les interdictions de stationner, les consignes pour la libre circulation...

Travaux divers

- A la Maison "Manceau", future maison des associations, les travaux commenceront cet hiver.
- Les portes d'entrées de la Mairie ont été remplacées cet été.
- Les Chats en fer forgé "porte sac à crotte pour chien", réalisés par Emilio Ferrer, vont être installés à différents endroits du village.
- Au Terrain Communal :
 - La pose du porfire sur le terrain de pétanque a été réalisée.
 - Le devant du terrain de tennis sera engazonné cet automne.



Infos Mairie



Arrivée de la Fibre



Les engagements du département des Yvelines en faveur du Très Haut Débit se concrétisent.

Depuis plusieurs mois, vous avez pu le constater, près de chez vous, la fibre est tirée dans les rues de la Commune, que ce soit en souterrain ou en aérien.

Aujourd'hui, le réseau est en passe d'être ouvert sur toute la commune.

Pour vous permettre d'en bénéficier, vous devez souscrire un abonnement auprès de votre fournisseur d'accès internet.

Actuellement, 80% des habitants peuvent déjà en profiter; le complément à réaliser nécessite des travaux de génie civil et sera exécuté d'ici la fin de l'année.

Actuellement, les fournisseurs d'accès à internet nationaux présents sur le réseau sont :

Coriolis, Iblou, K-Net, Nordnet, Orange, Ozone et Vidéofutur.

La date d'ouverture à la commercialisation des autres réseaux est propre à leur calendrier d'arrivée sur le réseau.

Contactez vos fournisseurs d'accès à internet afin de connaître votre éligibilité à la fibre optique ainsi que leurs modalités de raccordement qui peut être allongé selon le contexte.

Consultez le site : www.yvelinesfibre.fr

Rappel des règles d'urbanisme

Nous rappelons que lorsque vous construisez ou modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment, le code de l'urbanisme vous oblige à faire une déclaration en Mairie. (Permis de construire ou déclaration préalable de travaux).



Notre village fait partie du Parc Naturel Régional du Vexin Français et possède des monuments classés. Certaines prescriptions sont à respecter.

Entre autre, pour les menuiseries :

"Les nouvelles menuiseries par l'emploi du matériau PVC, matériau non qualitatif et d'un impact négatif sur l'environnement et la sécurité, constituent un appauvrissement de la façade. En site inscrit protégé, il convient de maintenir la qualité des façades et des matériaux mis en œuvre, en conséquence les menuiseries seront en bois ou à défaut en aluminium."



N'hésitez pas à prendre conseil auprès de la commission d'urbanisme.

Pour prendre RDV contactez

Mme Belkis MARIE : mairie-marie@fontenay-st-pere.fr

Infos Mairie



Réponse à la pétition de Mme et M.PUDYSZ

A l'attention des Fontenaisiennes et Fontenaisiens,

Suite à la pétition de Madame et Monsieur PUDYSZ reçue dans vos boîtes à lettres, le Conseil Municipal et moi-même souhaitons vous apporter quelques précisions.

Il est entendu que par respect pour ces personnes et au regard de l'instruction pénale en cours auprès du Procureur de la République, nous ne reviendrons pas sur cette affaire et le contenu de ce courrier même si il comporte des inexactitudes.

Selon le code de l'urbanisme, il est important de rappeler quelques règles en matière de droit des sols :

- Chaque modification de l'aspect extérieur de votre propriété doit être soumise à une demande préalable déposée en Mairie.
- Toutes ces demandes sont traitées par le service instructeur de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise compétente en matière de droit des sols.
- De plus, la présence de l'église Saint Denis, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, notre appartenance au site inscrit des boucles de la Seine et notre adhésion au Parc Naturel Régional du Vexin Français impliquent que l'Architecte des Bâtiments de France, garant de la cohérence architecturale et paysagère sur les territoires, instruit également les dossiers d'urbanisme.
- Ensuite, le Maire demande l'application de toutes les prescriptions formulées par ces deux entités via un arrêté d'urbanisme.

Aucune mise en œuvre ne doit être réalisée avant réception de cet arrêté au risque d'une non-conformité et de remises en l'état.

En ce qui concerne les matériaux utilisables pour les boiseries dans notre village, le PVC portant atteinte à la qualité et à la cohérence des espaces protégés, est proscrit depuis de très nombreuses années. Seuls sont autorisés le bois et, en fonction du type de bâtiment et de sa situation, l'aluminium.

Le Maire, représentant de l'État sous l'autorité du Préfet, est par conséquent garant du respect des lois et de l'application des textes.

Depuis notre élection en 2014, dans un souci d'équité et de cohérence nous avons pour tous les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie, suivi les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Communauté Urbaine. A ce titre, le Maire et les adjoints délégués n'ont jamais promulgué un arrêté autorisant la pose de menuiserie en PVC. L'ensemble des arrêtés d'urbanisme est consultable en Mairie. Il est tout à fait évident que le Conseil Municipal n'est pas en mesure de revenir sur des travaux réalisés antérieurement à 2014 même si une partie de ceux-ci a été effectuée sans autorisation, d'où la présence de PVC sur notre territoire.

Enfin, nous vous rappelons que la commission d'urbanisme est disponible tous les mardis soir de 18h à 19h sur rendez-vous pour vous accompagner au mieux dans vos projets d'aménagement.

Nous devons ensemble respecter le code d'urbanisme pour préserver et protéger notre village.

Bien à vous

Le Maire et le Conseil Municipal

Embellissement

Pendant la période de confinement, les mesures sanitaires n'ont pas permis au personnel communal de continuer les activités habituelles concernant l'entretien, les plantations, l'arrosage et les travaux dans le village.

Les entreprises avec lesquelles nous travaillons, elles même confinées par souci du respect des mesures sanitaires pour leur personnel, n'ont repris que tardivement leurs tâches habituelles.

Nous avons fait appel à "Louis" d'une entreprise locale de service pour le nettoyage des rues du village.

Un prestataire extérieur "Stélios" a pris en charge les travaux les plus urgents.

Sans doute les avez-vous croisés lors de vos déplacements dans le village !



Les fleurs d'été

La chaleur et la canicule ont, cette année encore, apporté leur lot de difficultés d'arrosage et d'entretien régulier face à la sécheresse. Nous allons adapter nos futures plantations le mieux possible en fonction du climat qui s'avère être plus chaud et plus sec d'année en année.

La pose d'un paillage de miscanthus permettra aux sols de rester plus frais.

Merci aux Fontenaisiens, qui entretiennent leurs haies, leurs pieds de murs, leurs trottoirs et qui égayent leurs maisons en fleurissant leurs fenêtres.

- RAPPEL** - L'entretien des trottoirs est à la charge de chacun: (voir arrêté n° 003 / 2015 / 246)
- L'entretien des voiries est à la charge de la communauté urbaine GPS&O.
 - L'entretien des espaces publics est à la charge de la Mairie

Place de la Croix

- La haie arbustive et les massifs ont été taillés et nettoyés.
- **Paillage de miscanthus aux pieds des massifs** : offrant aux plantes une excellente protection, il retient l'eau et évite la repousse des herbes indésirables. Il se décompose naturellement et constitue une source d'apports minéraux.
- Les plantations autour de la Croix ont été retirées, le ré-engazonnement se fera prochainement .



Environnement

Le Clos des Tilleuls



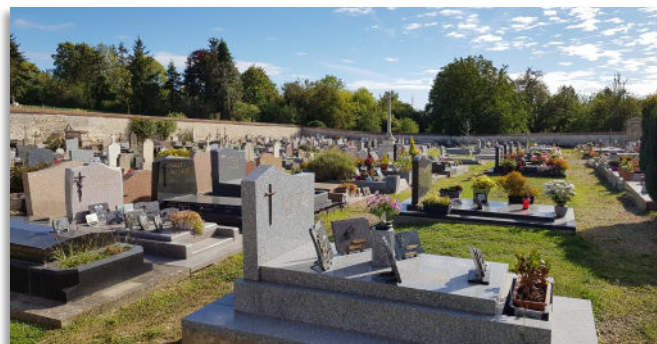
- Le cheminement permettant de circuler dans le Clos des Tilleuls est terminé.
- Une haie séparative va être installée par le PNRVF dans le cadre de leurs "ateliers et formations" **samedi 28 novembre 2020**
- Dans la serre communale, les 1^{ers} semis ont été replantés avec l'aide des membres et des bénévoles de la commission embellissement. Ils seront replantés autour du Monument aux Morts et dans des espaces de fleurissement appropriés.

Le Cimetière

Devant les contraintes du "zéro-phyto", la commune a recours au désherbage alternatif sans pesticides pour entretenir le Cimetière.

Un grand nettoyage et désherbage ont été effectués par Stéllios, cet été, dans ce lieu de recueillement cher aux Fontenaisiens.

Nous allons expérimenter l'engazonnement des allées afin de répondre aux normes écologiques.



Commandes groupées du PNRVF

Le PNRVF renouvelle l'opération "commandes groupées" d'arbustes, de haies champêtres et d'arbres fruitiers (*espèces et variétés consultables sur le site du Parc*)



<http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/environnement/biodiversite/haies-et-vergers/>

La date limite de commande : mercredi 4 novembre

Vous trouverez les liens et bons de commande sur le site du PNRVF ou sur le site de la Mairie.

Achat de matériel électrique

Afin de poursuivre nos actions dans le cadre du développement durable, la commune s'engage dans la transition énergétique et écologique.

Elle s'est équipée d'une tondeuse et d'un rotofil électriques en remplacement du matériel thermique devenu défectueux.

Le véhicule communal sera bientôt remplacé par un véhicule dit propre.

La modernisation du parc d'outillage va continuer.



Eco-pâturage

Dans le cadre de la gestion des milieux herbivores les cinq moutons solognots installés au terrain communal ont passé un été paisible en profitant des beaux pâturages.

N'hésitez pas à leur rendre visite !

Infos Mairie

Devant les difficultés sanitaires et les directives gouvernementales mises en place, nous n'avons pas la possibilité d'établir un calendrier précis des activités et manifestations du village.

La Commémoration du 11 novembre se déroulera à huis clos.



Report de Blues sur Seine en 2021

Le cœur lourd, l'équipe dirigeante de Blues sur Seine, en concertation avec ses partenaires culturels, a dû prendre la décision de reporter la 22^{ème} édition de Blues prévue du 6 au 21 novembre 2020.

Informations au 01 30 92 35 38

ou : www.blues-sur-seine.com



La journée "Trail 109" du dimanche 15 novembre 2020 est reportée à une date ultérieure.



Cette course a été créée pour marquer une réelle opposition à l'ouverture d'une carrière cimentière au-dessus du village de Brueil-en-Vexin. Cette carrière occuperait la place d'un plateau de 103 hectares de terres agricoles, de massifs boisés, de pâturages au détriment de la qualité de vie de la population des villages de Brueil-en-Vexin, Fontenay-Saint-Père, Sailly et des environs. La Commune de Fontenay-Saint-Père est partenaire de l'organisation de cet évènement.

Les coureurs déjà inscrits, seront remboursés par chèque sur simple demande :

Renseignements : www.trail109.fr

CCAS Bons de chauffage

Pour les personnes de plus de 60 ans non imposables, le CCAS attribue une participation, par foyer, sous forme de "bons de chauffage".

Pour en bénéficier, veuillez déposer en Mairie votre avis de non-imposition et un RIB.



Horaires de la Mairie

Tel: 01.34.79.11.21 (*permanence tous les jours*)

Courriel: mairie-accueil@fontenay-st-pere.fr

Site internet: www.fontenay-saint-pere.fr

Le port du masque est obligatoire dans la Mairie.

Lundi : 9h-12h et 16h-18h

Mardi : 9h-12h et 16h-19h

Mercredi : 11h-12h

Jeudi : 9h-12h et 16h-18h

vendredi : 16h-17h30

